

Administrateur Général des Données

Dossier de presse :
**Acteurs publics et société civile s'associent pour la constitution
d'une Base Nationale d'Adresses (« BAN ») collaborative**

Le 14 novembre 2014, à l'occasion de la [Semaine de l'innovation publique](#), en présence du Secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification Thierry Mandon, l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN), La Poste, l'Administrateur Général des Données et la mission Etalab du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP), ainsi que l'association OpenStreetMap France s'associent pour constituer ensemble une Base Adresses Nationale (BAN), et inaugurent ainsi un modèle innovant de collaboration entre pouvoirs publics, acteurs publics et société civile pour la constitution d'un référentiel clé pour l'économie et la société.

1. Une infrastructure clé pour l'économie, la société, le service public

Une base nationale d'adresses consiste à associer à chaque adresse recensée sur le territoire français des coordonnées géographiques. Un tel référentiel constitue une infrastructure clé pour l'économie, la société et le service public.

La capacité à associer précisément une adresse à des coordonnées géographiques (et inversement) rend en effet possible de multiples applications et services reposant sur des données géo-localisées, et est porteuse de nombreuses externalités positives, tant économiques que sociales.

Les données d'adresses géo-localisées sont par exemple essentielles à de nombreux services sociaux, tels que le SAMU, les Pompiers, la Gendarmerie, pour qui la localisation précise d'une adresse est indispensable. La disponibilité d'une telle infrastructure, sa mise à jour et sa fiabilité sont par ailleurs essentielles pour les administrations ou pour les entreprises, qui peuvent ainsi optimiser leurs opérations, réaliser des gains d'efficacité importants, ou encore piloter des stratégies de « ville intelligente ».

Le Danemark a ainsi évalué que l'ouverture d'une base nationale d'adresses en open data représentait 63 millions d'euros d'économies nettes directes sur sept ans.



Par exemple, la BAN permet de savoir que le 64 allée de Bercy, adresse de la mission Etalab, est située à une latitude de 48,842557 et une longitude de 2,375943, une opération appelée « géocodage ».

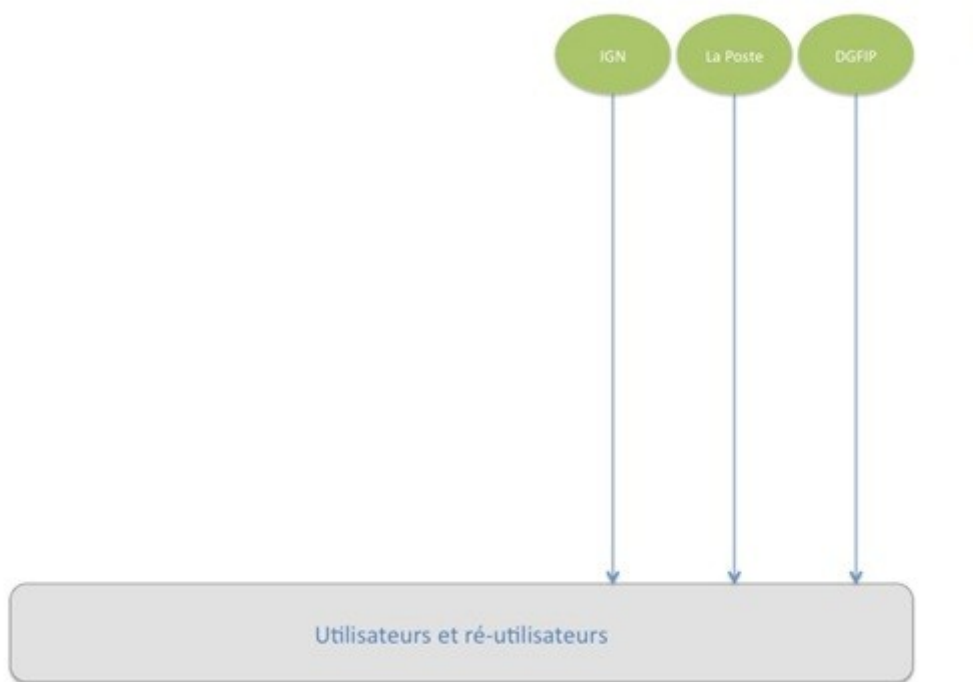
Le « géocodage inversé » est possible grâce à la BAN : en renseignant une latitude de 48,842557 et une longitude de 2,375943, la BAN indiquera le 64 allée de Bercy comme l'adresse la plus proche.

2. La Base Adresses Nationale : un projet évolutif et collaboratif

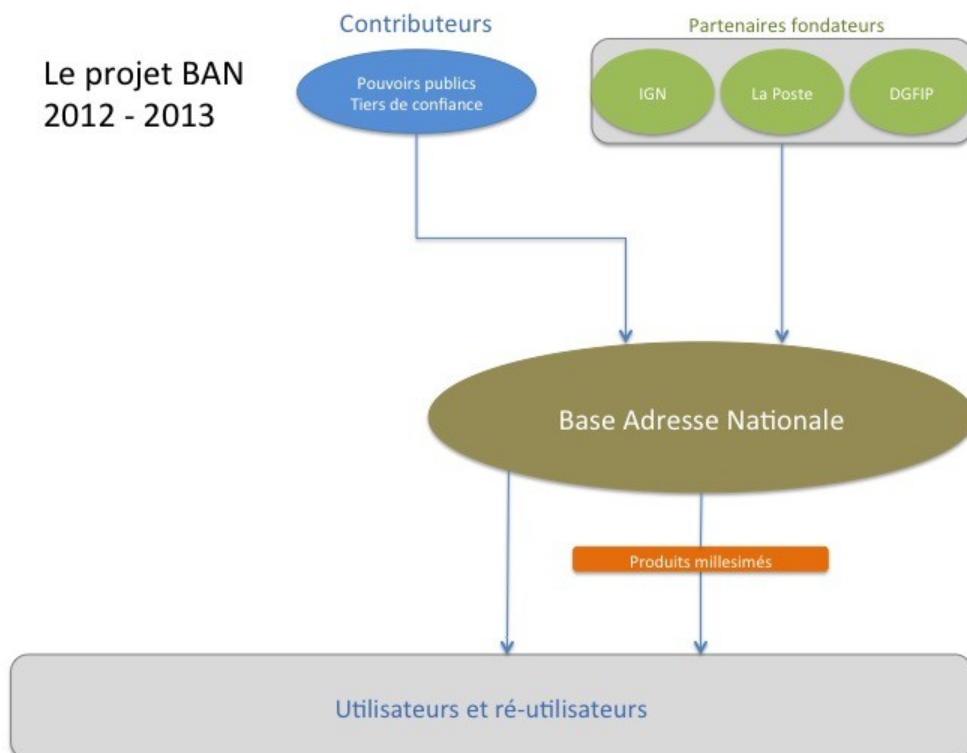
La constitution d'une Base Nationale d'Adresses collaborative permet de rapprocher les initiatives de l'IGN, La Poste et la DGFIP, pour enrichir le référentiel commun, et d'en améliorer la couverture et la mise à jour au bénéfice de tous.

Plusieurs initiatives ont vu le jour en France, mais aucune n'est totalement ouverte à toutes les réutilisations, ni complète. 200 000 adresses sont en effet créées chaque année en France.

La situation avant 2005 :

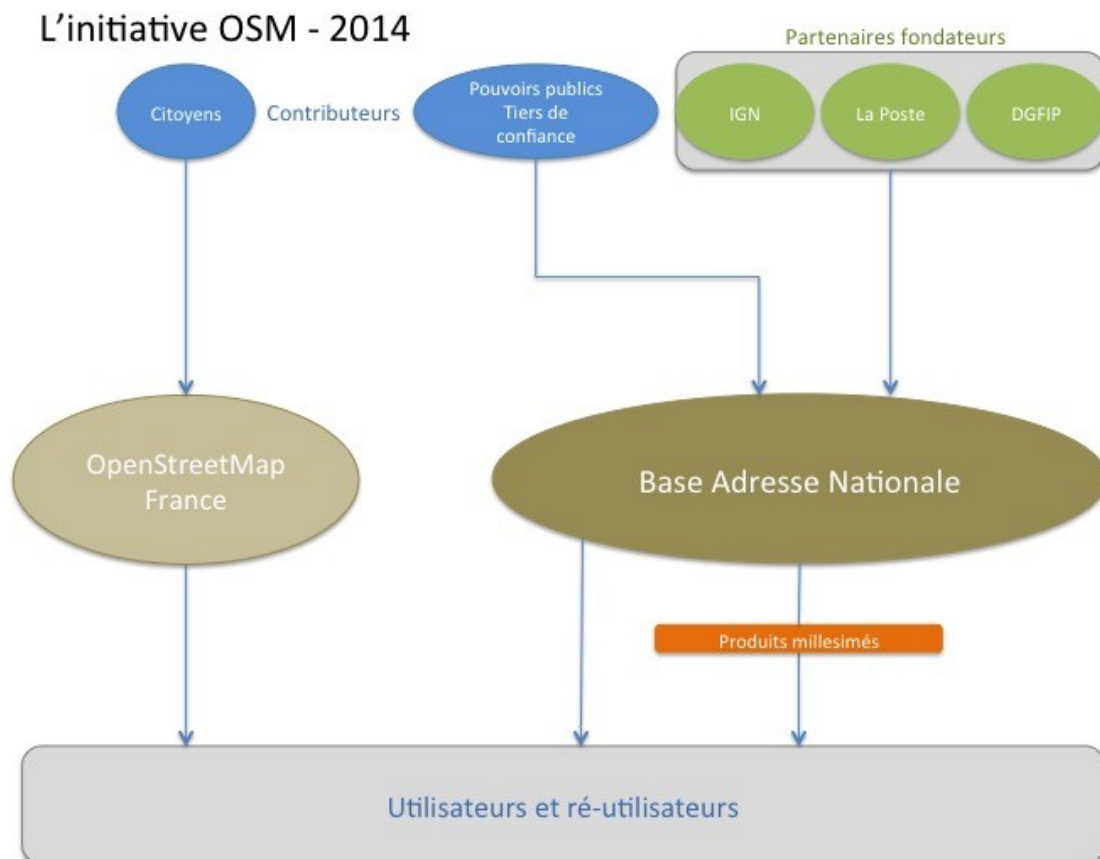


De 2005 à 2013 : La constitution du référentiel à grande échelle par l'IGN et le projet de Base Adresse Nationale



A ce jour la composante adresse du référentiel à grande échelle comprend 25 millions d'adresse disponibles, elle couvre 100% du territoire. Elle fait l'objet d'un travail permanent d'amélioration (150 000 adresses traitées chaque mois), tant par la collecte de données sur le terrain effectuée par les agents de l'IGN que par le croisement avec les données des partenaires nationaux (La Poste, DGFIP) ou depuis 2 ans de partenaires locaux (collectivités, pompiers, etc...)

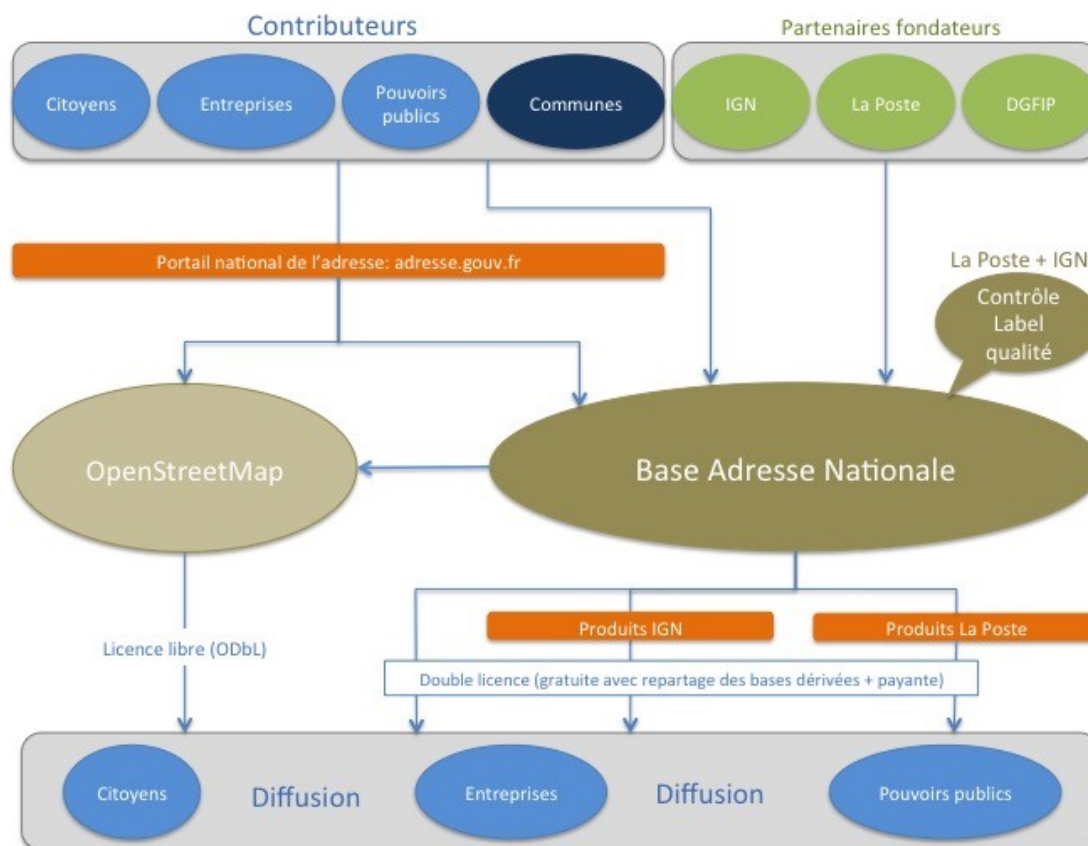
En 2014 : l'initiative "BANO" d'OpenStreetMap France



L'association OpenStreetMap France a initié en 2014 un projet de Base Adresses Nationale Ouverte (BANO), nourrie des contributions de la communauté, accessible à tous et ouverte à toutes les réutilisations.

A ce jour, la Base Adresses Nationale Ouverte couvre actuellement 90% de la population avec 19 millions d'adresses disponibles. Elles proviennent de trois sources : à 75% de données produites et fournies par les acteurs publics (données cadastrales diffusées par la DGFIP), à 10% de données disponibles en open data, et à 15% des contributions citoyennes des contributeurs OpenStreetMap.

A partir de 2015 : une base adresse nationale associant la société civile



L'accord inauguré ce jour, permet donc de faire converger les bases des parties prenantes et de faire lever sur les contributions citoyennes pour améliorer la qualité des données au bénéfice de tous.

La Base Adresse Nationale (BAN) née de ces alliances sera certifiée et contrôlée par l'IGN et La Poste, qui assurera également la confidentialité et la sécurité juridique aux acteurs qui le souhaitent. Un nouveau guichet unique, accessible à une adresse de type « .gouv.fr », permettra par ailleurs aux citoyens, qui sont souvent les plus réactifs à l'évolution du terrain, d'abonder la base. L'intégralité de la base sera disponible début 2015.

3. La mise à disposition sous un principe de double licence

La Base Adresse Nationale sera proposée en double licence : une version gratuite en repartage et une version tarifée sans repartage.

La version gratuite en repartage repose sur une licence avec repartage. Ce modèle de licence impose aux réutilisateurs de repartager le produit de leurs travaux dans les mêmes conditions de réutilisations. Ce système garantit ainsi en contrepartie de la réutilisation gratuite, la

mention de la source des données ainsi que la contribution au bien commun et à sa mise à jour. Cette licence, qui n'exclut pas les réutilisations commerciales, permet la mise à disposition de tous d'une infrastructure clé.

La version tarifée sans repartage est prévue pour les ré-utilisateurs des données de la base qui ne souhaitent pas repartager leurs améliorations.

4. Un partenariat au bénéfice de tous

Par cet accord original, l'ensemble des parties prenantes s'associent pour assurer la production et la mise à disposition d'une infrastructure clé pour l'économie et la société sous la forme d'un bien commun accessible à tous, ainsi que la disponibilité d'une information d'autorité et de qualité certifiée en matière d'information géographique.

Cette base continuera de s'enrichir des contributions de toutes les parties prenantes. Présidée par l'Administrateur général des données, la gouvernance de cette base sera collégiale et réunira les parties prenantes de cet accord et les membres du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG).

Pour sensibiliser de nombreux acteurs, notamment territoriaux, aux bénéfices de la constitution et de l'utilisation de la Base Adresse Nationale, un « BAN tour » sera organisé prochainement dans les territoires.